Le Soir - N_BRUXELLES Vendredi 01 août Page:2/3

A_LA_UNE
justice

Surpopulation carcérale : la Belgique prévoit 2.037 places supplémentaires d'ici 2030

La ministre de la Justice Annelies Verlinden (CD&V) a chiffré les besoins budgétaires pour mener à bien son plan: près de 1,1 milliard

de 2026 à 2029.

Pierre-Yves Thienpont.

La Belgique lance un plan ambitieux contre la surpopulation carcérale. Avec 55 millions d'euros en poche, la

ministre Verlinden mise sur la création de nouvelles places. « Le Soir » a pu consulter sa note stratégique. Décryptage.

Deux mille trente-sept places supplémentaires dans les prisons belges d'ici 2030 et 1.044 places de plus après cette date. Voilà l'objectif fixé par le cabinet de la ministre de la Justice, Annelies Verlinden (CD&V). Dans une note adressée au conseil des ministres – intitulée « Plan d'action structurel global de lutte contre la surpopulation carcérale et ventilation des moyens alloués à cet effet dans la provision interdépartementale », que Le Soir a pu consulter – le cabinet détaille sa stratégie pour désengorger les établissements pénitentiaires.

Pour rappel, la population carcérale belge n'a jamais été aussi élevée. Au 29 juillet 2025, on comptait 13.061 détenus pour 11.040 places. Soit un déficit de plus de 2.000 lits, que la ministre espère combler… par tous les moyens. Annelies Verlinden a principalement communiqué dans les médias sur la nécessité de maîtriser les flux entrants et sortants en prison. Cela passe notamment par la future loi d'urgence, qui entrera prochainement en vigueur et qui permettra d'introduire une série de mesures provisoires visant à rétablir l'exécution des peines, renforcer l'Etat de droit et améliorer les conditions de détention. En revanche, elle a peu évoqué la création de nouvelles places carcérales, un volet pourtant central du plan d'action que Le Soir dispose.

55 millions d'euros

« La surpopulation dans nos prisons est un problème social urgent que le gouvernement traite avec une grande ambition », affirme le cabinet de la ministre de la Justice. « Les plans d'action (…) ont été approuvés lors du Conseil des ministres du 18 juillet et entrent progressivement en phase de mise en œuvre. » Cette stratégie s'accompagne d'une enveloppe unique déjà débloquée en avril 2025, avec un minimum de 55 millions d'euros issus de moyens budgétaires excédentaires.

Et maintenant ? Il revient à la ministre de la Justice de proposer comment répartir ces moyens. Selon la note en possession du Soir, le cabinet prévoit de consacrer la majeure partie du budget – 41,3 millions d'euros – à la création rapide et structurelle de nouvelles places carcérales.

1.142 places d'ici à 2027

Dans un premier temps, d'ici à 2027, le ministère de la Justice prévoit, dans sa note, d'augmenter la capacité des prisons belges de 1.105 places : 75 dès 2025, 992 en 2026 et 75 en 2027. A moyen terme, la Justice envisage également la création de 932 places supplémentaires pour lutter contre la surpopulation carcérale : 100 en 2028, 500 en 2029 et 295 en 2030. Une série de projections sont lancées pour y parvenir. « Nous créons des capacités supplémentaires à court terme en prolongeant l'utilisation d'anciennes prisons comme celles de Saint-Gilles et Anvers, mais aussi en agrandissant les infrastructures existantes, notamment à Termonde secondaire et Saint-Gilles », nous précise le cabinet.

La note ministérielle révèle en effet que la fermeture de certaines anciennes prisons, pourtant programmée, a été reportée. La prison de Saint-Gilles, qui devait fermer en 2024, est un exemple marquant. Non seulement son exploitation est prolongée pour une durée indéterminée et sa capacité sera étendue à 600 places (+ 85) en 2027. Pour y parvenir, plusieurs ailes devront être rénovées et rouvertes, et des travaux d'entretien sont prévus dans l'ensemble du bâtiment. Mais le projet soulève des questions. « A ce stade, ce n'est qu'une possibilité envisagée », tempère Vincent Spronck, directeur de l'établissement. « Il faut vérifier l'état du bâtiment, recruter du personnel alors qu'on est déjà en sous-effectif et qu'on peine à trouver de nouveaux candidats. Ouvrir une aile, c'est 30 agents en plus. »

Chaque année, le maintien de Saint-Gilles coûte 24,3 millions d'euros au SPF Justice, auxquels s'ajoutent plus de deux millions d'euros pour des travaux de sécurisation. Une situation jugée intenable qui « met en péril d'autres projets de maisons de détention, de maisons de transition et de renforcement du personnel », peut-on lire dans la note ministérielle. De son côté, la Régie des bâtiments estime qu'une enveloppe de 17 millions supplémentaires serait nécessaire pour maintenir le site ouvert jusqu'en 2035.

Pourtant, d'autres usages du bâtiment étaient à l'étude. Jean Spinette, bourgmestre de Saint-Gilles, explique : « J'avais des projets. Mon but était de revaloriser le site et d'y créer du logement mixte, du logement social, des fonctions collectives… Ça aurait été bénéfique pour le quartier. Aujourd'hui, tout est mis en pause. »

115 % d'occupation ?

Outre la prolongation de la durée de vie de prisons existantes, la note ministérielle évoque d'autres pistes pour augmenter la capacité carcérale. L'une d'elles consiste à étendre les capacités de certaines prisons comme Haren (Bruxelles), Termonde (Flandre-Orientale) ou Beveren (Flandre-Orientale). La prison de Haren, par exemple, va pouvoir accueillir 53 détenus de plus à très court terme. Une seconde phase, toujours à l'étude, porterait le total à 119 places supplémentaires, pour une capacité maximale de 1.321 détenus. Mais ce scénario implique 700.000 euros d'investissements et 750.000 euros pour l'engagement de quinze agents pénitentiaires.

Une vision jugée insuffisante par Grégory Wallez, secrétaire fédéral de la CGSP : « Et vous croyez qu'on peut gérer ces nouveaux détenus avec seulement quinze agents ? On ne demande pas des efforts individuels, mais une réelle extension du cadre », insiste-t-il en précisant que le cadre théorique, fixé en 2016 à 6.800 équivalents temps plein pour un système conçu pour 10.000 détenus, est resté inchangé depuis.

Reste une question de fond : peut-on faire tourner les établissements à leur capacité technique maximale – voire à 115 % d'occupation – si les équipes sont renforcées au-delà du cadre et les investissements réalisés à la marge ? Une option qui risque de coûter cher à la Belgique, en particulier dans les établissements construits sous le régime DBFM (un système de partenariat public-privé, contraction de Design, Build, Finance and Maintain), comme Haren. « Quand on tente d'augmenter les capacités dans ces prisons, on doit payer des astreintes », explique Grégory Wallez. « A Haren, par exemple, on débourse 40 millions par an pendant 25 ans. Un milliard au total. Et si on dépasse le nombre de détenus prévu au contrat, on paie des pénalités. Ce n'est donc pas une solution. »

Installation d'unités modulaires

Parallèlement, la Justice examine le recours à des unités modulaires préfabriquées à installer sur des sites existants ou sur des terrains appartenant à la Régie des bâtiments. Destinées à des détenus à faible risque, ces structures légères (non résistantes au vandalisme) pourraient offrir une réponse partielle à la surpopulation. « Une étude de faisabilité va être lancée », nous informe le cabinet de la ministre. Dans une estimation prudente, 300 places modulaires sont envisagées, pour un coût d'investissement évalué à 116 millions, auxquels s'ajouteraient plus de 24 millions d'euros de frais annuels de fonctionnement et de personnel. Une première vague de 145 places est prévue en 2026 à Genk (Limbourg), Ninove (Flandre-Orientale), Anvers et Jemeppe-sur-Sambre (Namur).

Mais l'exécution concrète de ces installations laisse sceptique Grégory Wallez : « Ils annoncent des modules, mais, je me demande sur quels terrains on va les placer. Même dans des établissements existants, on refuse parfois de sacrifier des espaces verts pour les installer. »

Détention à petite échelle

Alors que les modules préfabriqués posent encore question, une autre piste est déjà en marche : la détention à petite échelle. « Nous continuons à investir dans ce modèle », indique le cabinet de la ministre. La maison de détention d'Olen, inaugurée à l'été 2025, constitue le premier maillon, avec une soixantaine de places ouvertes. D'autres projets suivront : à Genk, Jemeppe-sur-Sambre, ou encore à Hamme (Flandre-Orientale), où une maison de transition de 15 places doit voir le jour d'ici fin 2025.

Pour Olivia Nederlandt, professeure à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et spécialiste du droit pénal et pénitentiaire, ce modèle ne devrait plus être l'exception. « Les maisons de détention sont souvent présentées comme une innovation. Pourtant, le régime qui y est appliqué est simplement celui prévu par la loi : un régime centré sur la réinsertion. » Elle regrette toutefois que l'accès à ce type d'établissement reste sélectif : « On y envoie uniquement des personnes condamnées à moins de trois ans – parfois jusqu'à cinq ans pour les maisons de transition – mais cela passe toujours par une sélection. » Elle poursuit : « En théorie, on devrait pouvoir proposer des régimes distincts, avec des sections séparées, notamment entre prévenus et condamnés. Ils ne vivent pas la même chose, n'ont pas les mêmes droits. D'ailleurs, la loi prévoit cette séparation, mais elle n'est respectée nulle part. »

Le projet des maisons de détention repose précisément sur cette idée : multiplier les petits établissements pour mieux adapter les profils. « Les détenus âgés, par exemple, ont du mal à cohabiter avec des plus jeunes. Ceux qui attendent leur procès sont souvent très stressés, ce qui influence aussi l'ambiance dans les sections où purgent des personnes condamnées à de longues peines. Tous ces profils ne nécessitent ni le même niveau de sécurité, ni le même régime. » Reste à voir si cette logique sera effectivement suivie dans les faits. « Avec une quinzaine de maisons accueillant chacune une cinquantaine de personnes, on ne va pas très loin », glisse Olivia Nederlandt.

Création d'établissements pénitentiaires

Des projets d'envergure sont également en préparation, dont plusieurs chantiers majeurs. Parmi eux, l'ouverture d'un tout nouvel établissement pénitentiaire : la prison de Vresse-sur-Semois (Namur), prévue pour début 2029, qui pourra accueillir 312 détenus. Ce nouvel établissement sera construit sur une partie de l'ancienne base de l'Otan située à Sugny.

Pour Grégory Wallez, cette prison est « un non-sens ». « Frontalière avec la France, aucune infrastructure autour, pas d'hôpital, pas d'autoroute. 32 kilomètres du premier axe routier. Qui ira y travailler ? Déjà à Arlon, on peine à recruter. Là, on a juste voulu faire plaisir à certains élus locaux », s'inquiète le syndicaliste. Olivia Nederlandt, elle, conteste plus largement l'idée même de construire de nouvelles prisons. « Les analyses des organes indépendants montrent une corrélation claire : à chaque nouvelle prison, la population carcérale augmente. » Elle affirme même que « ce n'est pas la criminalité qui dicte l'incarcération, mais des facteurs comme les crises économiques. » Et d'ajouter : « On punit toujours plus, mais on ne s'attaque pas à la misère sociale en amont. »

La ministre Verlinden a chiffré les besoins budgétaires pour mener à bien son plan d'action dans sa globalité. En plus de l'enveloppe unique de 55 millions, elle estime le coût des mesures proposées à près de 1,1 milliard d'euros pour les années 2026 à 2029.

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.